

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. — Trois mois. 13 fr. 50. Six mois. 26 fr. Un an. 50 fr. Nord — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE — TRAIOS MOIS. 15 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutains, 42. Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — à LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8. et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

LA CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

Secours envoyés par le ministre

Paris, 13 juillet. — Le ministre de l'intérieur a envoyé un premier secours de 3,000 francs aux victimes de la catastrophe de Saint-Gervais.

Paris, 13 juillet. — Au nombre des victimes se trouvent le vénérable curé de N.-D. de Saint-Vincent, M. le chanoine Courdur, qui est mort à quatre heures et demie de l'après-midi, et Mlle Chavet, la sœur d'un conseiller municipal conservateur de Lyon.

Les personnes sauvées

Parmi les personnes sauvées figurent M. Edouard Payen, Mme Cloquemin, femme d'un des hauts fonctionnaires de la Compagnie transatlantique à Paris ; la famille de Tall, de Moulins, M. Trevelin, sa femme et quatre enfants ; M. Douvaines, les familles de Lays et Dorigny, de Lausanne ; Mme et Mlle Chaponnière, de Genève ; M. Georges de Seigneux, avocat à Genève.

Horrible spectacle

A Nice, le spectacle est horrible ; sur les planches gisent les cadavres, la plupart horriblement défigurés, une jambe gauche arrachée à un cadavre non retrouvé, presque tous ont des attitudes effrayantes ; ils sont nus, sauf une femme qui conserve des lambeaux de chemise et un homme vêtu d'un pantalon.

Nous assistons à la reconnaissance de plusieurs cadavres. Les gendarmes tiennent les allées aux deux extrémités des cadavres, ils ont des sacs et des sacs d'une soixantaine d'années, on trouve inscrit : Roux, A. Thévenet, unis 24 février 1852.

Au Fayet, dans une grange, se trouvent quatre cadavres.

Une jeune femme porte sur son alliance : Crouzet-Descombe, unis 5 janvier 1851.

On a reconnu aussi le corps de M. Alex Vinchon, de Fontenay-le-Comte, un homme d'un grand âge, un homme de M. Bienvenu de Tours, Mlle Gobet, femme d'un employé du chemin de fer, le fils Rey Goret, sommelier, la femme de chambre de Paris.

Tous les corps qui ont été roulés dans les eaux et les rochers sont couverts d'écchymoses ; un à la tête presque entièrement emportée.

La décomposition des cadavres

Le spectacle est horrible. L'acide phosphorique ni le chloroforme ne peuvent empêcher les émanations fétides. Les gendarmes font la lugubre besogne d'étiqueter et numérotent les cadavres, de les mesurer et donner des indications personnelles permettant d'identifier l'identité.

Une femme inconnue porte des boucles d'oreilles avec perles.

Un photographe prend la photographie des personnes reconnues ; j'ai vu se trouver une jeune fille d'une grande beauté qui porte un collier en or.

Enormes blocs de granit déplacés par le torrent

Actuellement, le Bonnat est rentré dans son lit, il semble impossible que le simple affaissement de ce petit torrent ait pu causer un aussi grave désastre et couvrir de boue au moins 150 hectares, rouler des rochers dont quelques-uns atteignent 20 mètres cubes ; or, un mètre cube de granit pèse 2,800 kilos.

Le torrent a pu déplacer des blocs de plus de cinquante mille kilos et leur faire parcourir plusieurs kilomètres, entraînés dans la boue comme de simples fétus.

On comprend donc que les maisons aient pu être rasées, le moulin du Fayet s'être absolument plus ; une seule roue du moulin a été retrouvée sur le penchant de la colline. Les meuniers ont été tués ; le troisième garçon de 15 ans est encore si étouffé qu'il n'a pas pu aller visiter ses parents à l'hôpital de Sallanches.

A l'endroit où le Bonnat débouche de la plaine, la hauteur du torrent est marquée sur la colline par une trace. Toutefois, il avait quatre mètres de haut ; dans la plaine, la colline n'avait pas plus d'un mètre d'épaisseur.

Scènes déchirantes

Saint-Gervais, 13 juillet. — Une grande animation règne ici, le cimetière est encombré par un nombreux

ouvriers qui creusent des fossés qu'occupent demain les malheureuses victimes de cette émouvante catastrophe.

A chaque instant on voit des voyageurs satisfaits de retrouver le parent ou l'ami que l'on croit perdu. On assiste aussi à des scènes déchirantes.

Une nouvelle catastrophe est à craindre

Sallanches, 13 juillet. — D'après des renseignements parvenus ce matin, il est malheureusement à craindre que, si la fonte des neiges persiste, elle provoque de nouveaux malheurs.

Le village des Hourches, au bord de l'Arve, à l'issue de la vallée de Chamonix, pourrait être atteint à son tour.

Les guides de Chamonix ont été lancés en reconnaissance dans les glaces qu'ils ont explorées toute la nuit avec une intrépidité bien remarquable en pareille circonstance.

Un rapport sur savoir quelles sont les mesures à prendre.

Mort de 17 touristes

Bonneville, 13 juillet. — On parle d'un nouvel accident à Chamonix au cours d'une excursion au Mont-Blanc.

17 touristes auraient trouvé la mort.

DERNIERS RENSEIGNEMENTS

Genève, 13 juillet. — Le nombre des personnes sauvées de l'établissement de bains serait de 44.

Parmi les morts se trouve M. Mathieu, d'Avignon. On n'avait pas été employé de ce cadavre jusqu'à 5 heures du soir.

Aujourd'hui l'Arve a cessé de charrier des éboulements.

Les victimes des villages dévastés

Genève, 13 juillet. — Les médecins de toutes les localités de la vallée de l'Arve ont été envoyés à Sallanches, où ils ont pu constater que les pharmaciens ont envoyé une provision de médicaments.

Actuellement, le nombre de corps retrouvés serait de 120. Il dépasserait certainement celui des blessés.

Le sous-préfet et le procureur de la République assistent à la détermination des corps retrouvés dans leur lugubre travail par les habitants des communes limitrophes, qui reconnaissent facilement les victimes des villages dévastés.

Néanmoins, le travail sera long et difficile.

Les étrangers

En ce qui concerne les étrangers, les documents susceptibles de constater leur identité ayant été emportés, il s'écoulera certainement plusieurs mois avant que les nouvelles parvenues d'Amérique et même d'Europe puissent permettre de reconnaître les personnes tuées.

Cadavres définitivement disparus

On désespère d'ailleurs de retrouver la plupart des corps, malgré les barrages établis, car ils ont été entraînés par les débris de la montagne et les blocs de glace.

On parle d'une dérive de glace qui a entraîné dans son tourbillon plusieurs corps, on croit que ces personnes ont été emportées dans les eaux de la mer.

Le spectacle de ces victimes est affreux. Certaines ont le chair comme labouré par les blocs de granit ou de glace.

Les personnes présentes à l'établissement thermal lundi soir

Hier, parmi les quatre-vingt-dix convalescents présents à la table d'hôte, on comptait environ la moitié de Français.

Les étrangers étaient logés pour la plupart dans l'ancien bâtiment qui a été emporté.

Il y avait une douzaine de personnes de Genève, une dizaine de voyageurs arrivés dans la journée et qui devaient être Anglais ou Français, plus une société de jeunes gens qui devaient être le lendemain l'ascension de la montagne vers Chamonix. On comptait au moins 60 convalescents.

On a fait courir un moment le bruit que beaucoup de personnes, que dans le premier moment d'effroi on avait emportées, étaient revenues.

Le fait n'est pas confirmé et il est probable qu'il s'agit d'habitants des villages détruits, car les pensionnaires de l'établissement n'ont pu faire, par ceux qui occupent le bâtiment de la montagne et le bâtiment neuf.

Le dernier à être préservé comme par miracle, grâce au dévouement de ses employés, est un homme et un enfant qui ont été arrêtés en amont et ont formé un rempart préservateur.

Les premiers corps retrouvés ont été transportés à Saint-Martin et déposés dans une grange. Presque tous sont nus et défigurés.

L'accident des ascensionnistes du Mont-Blanc démentit

Genève, 13 juillet. — Une dépêche du juge de paix de Chamonix dément qu'un accident soit arrivé à des ascensionnistes du Mont-Blanc.

Chamonix, 13 juillet. — Les guides de Chamonix sont tous partis pour Saint-Gervais afin d'aider au déblaiement de la montagne.

On a retrouvé au Fayet 13 cadavres, à Saint-Martin 16, à Balme 20, à Cluses 4, à Veronnets 27, à Mardonnay 19.

Cluses, éloigné de 25 kilomètres de Saint-Gervais, la crue de l'Arve a été de 85 centimètres, tant le volume des eaux était considérable.

Scènes épouvantables

Saint-Gervais, 13 juillet. — Au moment où la catastrophe s'est produite, il y a eu des scènes épouvantables. Plusieurs baigneurs paraissent atteints de la folie.

L'Arve charrie de nombreux cadavres et des blessés. Le cadavre d'une dame Tauron a été roulé jusqu'à Fayet.

mais tous les fils sont coupés. Quelle horreur ! Tout l'établissement est détruit. Nous sommes sauvés, mais tout ce que nous avons est perdu.

Bonneville, 13 juillet, 8 heures soir. — Je suis venu peindre la montagne à Bonneville pour faire le portrait de nos victimes. Quel miracle que d'être ici en sûreté ! Nous sommes traités comme des rois.

Sallanches, 8 heures soir. — La terreur n'a rien eu de générique, elle a frappé tout le monde.

Genève, 10 heures soir. — Impossible d'aller plus loin que Genève aujourd'hui ; je suis brisé, j'ai fui le torrent pour ne pas devenir fou.

Cadavres, maisons et rochers roulés avec fracas. — Genève, 13 juillet. — Nous sommes réveillés à 4 heures et demie par un fracas épouvantable : le glacier de Bionasson s'est détaché tombant sur le village, inondant toute la vallée, faisant déborder le torrent du Bonnat, balayant l'établissement. Les eaux montent jusqu'à deux mètres au-dessus de leur niveau habituel.

Beaucoup de corps, arrachés portés et somnolents. Les guides arrivent et cherchent à sauver ce qu'ils peuvent. Nous enfonçons dans la vase. Angoisse et cris.

Les guides font la chaîne. — Nous arrivons au bandillon, nous sommes saisis, nous avons reproduit ces dépêches malgré les négligences évidentes de style qui donnent une idée de l'état d'esprit des personnes sauvées.

La dynamite volée à Soisy-sous-Etiolles NOUVELLE DÉCOUVERTE À PARIS

Paris, 13 juillet. — On se souvient qu'il y a environ un mois, suite à la démolition de l'arsenal de Douai, l'on transporta sous le pont du chemin de fer de l'Est, à Pantin, un important dépôt, la majeure partie de ce qui restait de la dynamite volée dans la carrière de Soisy-sous-Etiolles.

Le nommé Drouot, pressé de questions, finissait hier par indiquer une nouvelle cachette au juge M. Athalin. On demanda au gouverneur de Paris une équipe de sapeurs de génie pour procéder à l'extraction de cette dynamite.

Ce matin, à 5 heures, MM. le juge Athalin, officier de paix Fédée des brigades de recherches, et Girard, chef du laboratoire d'analyse, se rendirent à l'endroit désigné, où arrivèrent bientôt des sapeurs du fort d'Anberville.

Les cent douze foudilles sous le pont du chemin de fer, et vingt mètres à peine de la place où avait été faite la première découverte, on trouva en effet une boîte en bois, la dernière de celles de 25 cartouches qui ont été volées à Soisy, était enveloppée dans un tablier de menuisier et contenait : 1 douze cartouches assemblées sur deux rangs ; 2 une boîte d'amorces ; 3 dix mètres de mèche noire, dite pick-fou.

Les cartouches étaient en parfait état de conservation et on ne pas comme les dernières qu'on a découvertes qui étaient à demi-humides.

On a pu constater en outre que toutes les précautions prises au laboratoire municipal et, à huit heures, ces matières furent envoyées au dépôt de la gare de Pantin.

On est à peu près certain que c'est bien là cette fois tout ce qui restait de la dynamite volée à Soisy par les anarchistes. Drouot était dit nombre avec Challeret et Fanguoux.

Cette découverte est d'autant plus importante que plusieurs anarchistes, qui ont été arrêtés, ont déclaré qu'ils servaient à la fois de temps de cette dernière réserve pour confectionner un nouvel engin explosif.

SENAT Séance du mercredi 13 juillet 1892

Présidence de M. Baudouin, vice-président

La séance est ouverte à 14 heures

Les cantons du Mans

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant les circonscriptions cantonales du Mans.

M. LE BRETON. — Le projet que le gouvernement a proposé tend à modifier les circonscriptions cantonales du Mans. Il est en fait un projet de loi de délimitation.

M. LE BRETON propose un article additionnel aux termes duquel la loi n'a d'effet qu'après les prochaines élections au conseil général de la Sarthe.

La proposition de M. Buffet est adoptée. On vote à la tribune.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 4 h. 05.

La prochaine séance aura lieu dans un quart d'heure.

TROISIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 14 h. 12 sous la présidence de M. Baudouin.

M. BEFFET. — Il est absolument contraire au règlement de vouloir maintenir la séance.

En attendant que le projet de loi soit voté, les membres absents à la précédente séance, on veut voir le règlement en l'état.

Par un nouveau scrutin la tribune, le Sénat décide par 50 voix contre 16 de passer à la discussion des articles.

M. LE BRETON propose un article additionnel aux termes duquel la loi n'a d'effet qu'après les prochaines élections au conseil général de la Sarthe.

La proposition de M. Buffet est adoptée. On vote à la tribune.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 4 h. 05.

La prochaine séance aura lieu dans un quart d'heure.

Clôture de la Session

M. RICARD expose le projet relatif à la reconstruction de l'Opéra-comique puis lit le décret de clôture de la session.

Le président de la République Française, vu l'article 2 de la loi constitutionnelle sur l'organisation des pouvoirs publics, décrète :

Article 1er. — La session ordinaire de 1892 est, et de droit, close.

Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par M. Ricard, garde des sceaux, ministre de la justice.

Fait à Paris, le 13 juillet 1892. Signé : CARNOT. Pour le président de la République, M. Clusiaux, ministre de l'Intérieur, M. Clusiaux, ministre de la marine, comte vic-président de la Chambre.

Après lecture du procès-verbal, la séance est levée à 5 heures.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 13 juillet 1892

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 9 heures.

La reconstruction de l'Opéra-Comique

La Chambre reprend en considération la proposition de loi de M. Floquet, tendant à la reconstruction de l'Opéra-Comique.

Le nouveau rapporteur général du budget

Paris, 13 juillet. — La commission du budget a définitivement nommé M. Poincaré rapporteur général.

Les animaux atteints de tuberculose

Paris, 13 juillet. — En présence des difficultés d'interprétation de la loi de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1888, en présence aussi des divergences d'opinion des savants, la livraison de la consommation de viande provenant d'animaux atteints de tuberculose, non généralisée, a été suspendue.

Les caisses d'approvisionnement

Paris, 13 juillet. — Apprenant le décret de la convention sur les caisses d'approvisionnement, M. Paul Lafargue, député socialiste de Lille, vient de saisir la Chambre d'une proposition qui tend à la création de caisses municipales d'approvisionnement.

Une enquête sur les maisons de jeux

Paris, 13 juillet. — Le ministre de l'Intérieur, saisi d'un certain nombre de plaintes contre les abus commis dans les maisons de jeux, a décidé d'ouvrir une enquête.

Un orage. — Immenses dégâts

Genève, 13 juillet. — Un violent orage accompagné de grêle s'est abattu sur la vallée du Genevois.

Nomination du ministre de la marine

Paris, 13 juillet. — Le décret nommant M. Burdeau ministre de la marine a été signé et remplacé de M. Godefroy Cavaignac.

Le Pape et M. Carnot

Rome, 13 juillet. — Le Pape a reçu aujourd'hui le comte Ledebur, ambassadeur de Prusse.

L'éruption de l'Etna

Catane, 13 juillet. — Des courants de lave continuent d'avancer rapidement vers les campagnes.

Nouvelle catastrophe dans l'Illinois

Fœria (Illinois), 13 juillet. — Hier soir, à dix heures, un vapeur d'excursionnisme a été surpris par un cyclone sur le lac Fœria et a chaviré.

Memphis (Etats-Unis), 13 juillet. — Les pluies abondantes tombées depuis dix jours dans le Tennessee, l'Arkansas, le Missouri, etc., ont causé de graves inondations.

L'épidémie cholérique

Aruehli, 13 juillet. — Deux enfants sont morts du choléra.

Les élections anglaises

Les anti-parlementaires en Irlande continuent à l'emporter dans une proportion écrasante sur les parlementaires.

Les incendies en Amérique. — Nombreuses victimes

Memphis (Etats-Unis), 13 juillet. — Les pluies abondantes tombées depuis dix jours dans le Tennessee, l'Arkansas, le Missouri, etc., ont causé de graves inondations.

Le pilote vit les yeux de la jeune fille mouillée de larmes. Il dit gravement : — Il ne faut pas le pleurer, mademoiselle. Il vaut au devoir et, quand on va au devoir, on qu'il soit, on va à l'honneur.

— C'est une simple conclusion tombée des lèvres de ce vieillard austère produisant une impression profonde sur l'assistance : — Le Cléohé ajouta, en ébauchant un sourire de confiance : — D'ailleurs, si le commandant rentre au service, ce n'est pas pour le quitter à la première campagne, et mon fils est trop jeune pour vouloir terminer là sa carrière. Nous les reverrons dans un an.

— C'était une parole d'espérance. Mieux valait croire à l'avenir.

— Elle prit donc congé de son oncle, d'Edme et de tout le personnel des officiers, et, reconduite par le pilote, elle regarda le port de guerre au moment où le soleil s'inclinait plus bas sur l'horizon.

— Elle retrouva sa tante nerveuse et souffrante. Celle-ci lui demanda tout aussitôt : — Eh bien ? Tu as vu ton oncle, n'est-ce pas ? — Je l'ai vu, répondit la jeune fille. Il a pris de vos nouvelles avec intérêt.

Quoi qu'il en soit, en dehors de la surveillance étroite dont le monde anarchiste est l'objet, une surveillance particulière a été établie à Longchamp autour des tribunes et surtout autour de celle du Président de la République.

Puis autre côté on affirme que le service de sûreté, il y a douze jours, avait été prévu que certains anarchistes avaient complotté d'enlever le fils de M. Carnot, et de le garder comme otage de la vie de Ravachol. Une surveillance étroite avait été aussitôt établie autour du jeune homme, les anarchistes avaient promis à leur projet.

Le conseil des fonctionnaires

Paris, 13 juillet. — Voyant dans le conseil des fonctionnaires un obstacle permanent aux réformes, MM. Chassagnon, Houvelaque, Clusiaux et Thérion, viennent de déposer une proposition qui vise à rendre incompatibles les fonctions de député et de sénateur ou celles de conseiller général de conseiller d'arrondissement et de conseiller municipal.

Les animaux atteints de tuberculose

Paris, 13 juillet. — En présence des difficultés d'interprétation de la loi de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1888, en présence aussi des divergences d'opinion des savants, la livraison de la consommation de viande provenant d'animaux atteints de tuberculose, non généralisée, a été suspendue.

Les caisses d'approvisionnement

Paris, 13 juillet. — Apprenant le décret de la convention sur les caisses d'approvisionnement, M. Paul Lafargue, député socialiste de Lille, vient de saisir la Chambre d'une proposition qui tend à la création de caisses municipales d'approvisionnement.

Une enquête sur les maisons de jeux

Paris, 13 juillet. — Le ministre de l'Intérieur, saisi d'un certain nombre de plaintes contre les abus commis dans les maisons de jeux, a décidé d'ouvrir une enquête.

Un orage. — Immenses dégâts

Genève, 13 juillet. — Un violent orage accompagné de grêle s'est abattu sur la vallée du Genevois.

Nomination du ministre de la marine

Paris, 13 juillet. — Le décret nommant M. Burdeau ministre de la marine a été signé et remplacé de M. Godefroy Cavaignac.

Le Pape et M. Carnot

Rome, 13 juillet. — Le Pape a reçu aujourd'hui le comte Ledebur, ambassadeur de Prusse.

L'éruption de l'Etna

Catane, 13 juillet. — Des courants de lave continuent d'avancer rapidement vers les campagnes.

Nouvelle catastrophe dans l'Illinois

Fœria (Illinois), 13 juillet. — Hier soir, à dix heures, un vapeur d'excursionnisme a été surpris par un cyclone sur le lac Fœria et a chaviré.

Memphis (Etats-Unis), 13 juillet. — Les pluies abondantes tombées depuis dix jours dans le Tennessee, l'Arkansas, le Missouri, etc., ont causé de graves inondations.

L'épidémie cholérique

Aruehli, 13 juillet. — Deux enfants sont morts du choléra.

Les élections anglaises

Les anti-parlementaires en Irlande continuent à l'emporter dans une proportion écrasante sur les parlementaires.

Les incendies en Amérique. — Nombreuses victimes

Memphis (Etats-Unis), 13 juillet. — Les pluies abondantes tombées depuis dix jours dans le Tennessee, l'Arkansas, le Missouri, etc., ont causé de graves inondations.

Le pilote vit les yeux de la jeune fille mouillée de larmes. Il dit gravement : — Il ne faut pas le pleurer, mademoiselle. Il vaut au devoir et, quand on va au devoir, on qu'il soit, on va à l'honneur.

— C'est une simple conclusion tombée des lèvres de ce vieillard austère produisant une impression profonde sur l'assistance : — Le Cléohé ajouta, en ébauchant un sourire de confiance : — D'ailleurs, si le commandant rentre au service, ce n'est pas pour le quitter à la première campagne, et mon fils est trop jeune pour vouloir terminer là sa carrière. Nous les reverrons dans un an.

— C'était une parole d'espérance. Mieux valait croire à l'avenir.

— Elle prit donc congé de son oncle, d'Edme et de tout le personnel des officiers, et, reconduite par le pilote, elle regarda le port de guerre au moment où le soleil s'inclinait plus bas sur l'horizon.

— Elle retrouva sa tante nerveuse et souffrante. Celle-ci lui demanda tout aussitôt : — Eh bien ? Tu as vu ton oncle, n'est-ce pas ? — Je l'ai vu, répondit la jeune fille. Il a pris de vos nouvelles avec intérêt.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 6 juillet 1892

Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Pour saluer au désir exprimé par la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi sur les conseils de prud'hommes, M. le Président invite la Chambre de Commerce à formuler son avis sur différents points de cette loi pas visés dans son premier projet.

La Chambre confirme en la complétant sa délibération du 11 juin dernier.

Une exposition universelle et internationale doit s'ouvrir à Chicago (Etats-Unis), du 1er mai 1893 au 30 octobre suivant.